

Communiqué de presse

23 janvier 2020

## Lancement des projets lauréats de l'appel à projets Flash JOP24

L'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et le Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale (SGDSN), en collaboration avec la Coordination nationale pour la sécurité des Jeux olympiques (CNSJ), organisent le 23 janvier 2020 un séminaire de lancement des projets lauréats de l'Appel à projets Flash sur le développement de solutions technologiques innovantes pour répondre aux problématiques de sécurité des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (JOP24). La sécurité représente un enjeu majeur pour la France. La recherche peut contribuer à relever ce défi par l'apport de nouvelles capacités technologiques provenant de solutions innovantes.

### 6 projets retenus dans le cadre d'un dispositif accéléré

Instrument de financement spécifique de l'ANR, l'appel Flash s'appuie sur un dispositif accéléré, activé pour soutenir un besoin urgent de recherches dont la pertinence scientifique est en lien avec un événement nécessitant une forte réactivité sur des thématiques ciblées. Il permet de sélectionner et de financer des propositions dans un délai court, et ce sans déroger aux principes d'évaluation par les pairs. Ainsi, lancé le 22 mars 2019, le comité d'évaluation a sélectionné 6 projets sur 17 le 2 juillet 2019 pour un budget global de 2,8 millions d'euros cofinancé à part égale par le SGDSN et l'ANR. Les projets retenus associent au moins un organisme de recherche public ou assimilé et au moins une société commerciale avec pour objectif de faire émerger des solutions à un niveau de maturité technologique TRL 5 à 6 (Technology Readiness Level) qui pourront être par la suite industrialisées et testées d'ici 2023.

### Développer les meilleures solutions technologiques dans 4 domaines de recherche

En présence des coordinateurs des projets lauréats, de membres du comité de sélection et des futurs utilisateurs, le séminaire de lancement, organisé le 23 janvier 2020, est l'occasion de présenter les réponses pouvant être apportées dans l'un des quatre domaines suivants :

- alerte et information aux populations
- remontée d'alerte par la population
- gestion des mouvements de foules
- contrôle et surveillance de zones réservées

Les solutions technologiques étudiées par les 6 projets lauréats sélectionnés concerneront :

- Le projet **Cap Multi-Can Alert** a pour but de développer une plateforme d'alerte multicanaux vers le public, y compris en mode dégradé, adaptée aux contextes réglementaire et technologique en France. Il intégrera les besoins des utilisateurs finaux et les réactions à attendre des populations.
- Le projet **DISCRET** vise à démontrer qu'il est possible de détecter, en temps réel, des situations atypiques ou critiques, au travers de l'analyse des données d'un opérateur de téléphonie mobile, enrichies par des informations extraites du réseau social Twitter et à proposer un premier prototype de système d'avertissement destiné aux services de gestion de crises, de

sécurité et de secours.

- Le projet **OKLOS** propose d'étudier le phénomène de foule et de développer un logiciel d'analyse en toutes conditions des mouvements de foule et de comportements de groupes au moyen de vidéo protection intelligente dans le domaine visible et infra-rouge. Des stratégies prédictibles de gestion des foules pourront en être déduites pour adapter les dispositifs de sécurité.
- Le projet **EASIMob** vise à développer un système d'identification innovant à faible coût combinant l'identification biométrique et un code barre 2D haute densité sur support physique ou smartphone. Ce système permettra l'accès différencié des individus à certaines zones réservées selon le niveau d'accréditation et de détecter les individus non habilités à circuler dans ces zones.
- Le projet **GIRAFE** propose de développer des solutions algorithmiques de supervision de la foule à partir de flux vidéo couvrant tout ou partie des zones publiques. Ces algorithmes permettront notamment de pouvoir alerter les autorités des zones où les formations de foules peuvent devenir préoccupantes, de suivre les flux de foules et d'anticiper de possibles phénomènes de congestion ; mais également de repérer des cas anormaux se produisant au sein de ces foules.
- Le projet **MAASTeR** (Mouvements de foule Anticipés et Ajustés à la Situation Terrain Réelle) propose la création d'un outil d'aide à la décision à destination des forces de sécurité et opérateurs d'ERP (Etablissement Recevant du Public) focalisant sur la sécurité et la mobilité des personnes. Les innovations technologiques proposées s'articulent autour d'un simulateur de foules auto-adaptatif à la situation terrain réelle à partir de captations vidéo et IoT (Internet of Things / Internet des Objets).

Débutés entre le 1<sup>er</sup> et le 31 janvier 2020 et compte-tenu de la nécessité de développer une solution sous 3 ou 4 ans maximum, les projets doivent conduire à un démonstrateur au bout de 18 mois de financement soit à la fin du mois de juin 2021.

L'ensemble des solutions alors éprouvées dans un environnement opérationnel, pourraient constituer des opportunités pour la filière des industries de sécurité et *in fine* testées en conditions réelles à l'occasion d'au moins un des grands évènements qu'accueillera la France avant les JOP 2024.

**En savoir plus :**

[L'appel Flash JOP24](#)

[Les lauréats](#)

[Le comité d'évaluation scientifique](#)

### **À propos de l'ANR**

L'Agence nationale de la recherche (ANR) est l'agence de financement de la recherche sur projets en France. Établissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la Recherche, l'Agence a pour mission de financer et de promouvoir le développement des recherches fondamentales et finalisées, l'innovation technique et le transfert de technologies, ainsi que les partenariats entre équipes de recherche des secteurs public et privé tant sur le plan national, européen qu'international. L'ANR est aussi le principal opérateur des programmes d'investissements d'avenir (PIA 1, 2 et 3), dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour lesquels elle assure la sélection, le financement et le suivi des projets couvrant notamment les actions d'initiatives d'excellence, les infrastructures de

recherche et le soutien aux progrès et à la valorisation de la recherche. L'ANR est certifiée ISO 9001 pour l'ensemble de ses processus liés à la « sélection des projets ».

[www.anr.fr](http://www.anr.fr)

Nous suivre :



@agencerecherche



ANR

### À propos du SGDSN

Placé sous l'autorité du Premier ministre, le SGDSN joue un rôle essentiel dans l'instruction et le suivi des décisions de l'exécutif intéressant la défense et la sécurité nationale. Il assure le secrétariat des conseils de défense et de sécurité nationale que préside le chef de l'Etat. Il coordonne l'action des ministères dans le domaine de la sécurité et de la défense. Il exerce en propre et par délégation du premier ministre de nombreuses fonctions ministérielles. A ce titre, lui sont rattachés divers organismes : l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), le centre de transmission gouvernemental (CTG), l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ). Ainsi, le SGDSN est également un opérateur de sécurité. [www.sgdsn.gouv.fr](http://www.sgdsn.gouv.fr)

### **CONTACTS PRESSE :**

#### **Agence nationale de la recherche :**

Katel Le Floc'h

Téléphone : 01 78 09 80 70

[contactpresse@agencerecherche.fr](mailto:contactpresse@agencerecherche.fr)

#### **SGDSN:**

François Murgadella

[francois.murgadella@sgdsn.gouv.fr](mailto:francois.murgadella@sgdsn.gouv.fr)